

MOTION

09-161-068

**Pour l'inscription dans la loi d'une conception cantonale en matière d'énergie**

La consommation d'énergie effrénée des dernières décennies nous place aujourd'hui face à une double contrainte : la raréfaction des ressources et le réchauffement climatique. L'accroissement de la demande et la raréfaction des ressources fossiles doivent nous inciter, au niveau cantonal aussi, à dégager des solutions ambitieuses capables d'assurer un approvisionnement énergétique durable et de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. En 2003, le Conseil d'Etat adoptait la Conception cantonale en matière d'énergie. Cet instrument qui a servi de base à l'élaboration de la loi sur l'énergie, définit la politique énergétique du canton, aux niveaux de l'approvisionnement, de l'utilisation et des mesures d'accompagnement envisagées. Etant donné l'importance des enjeux actuels et à venir en matière énergétique, il nous semble essentiel de donner un caractère durable à cet instrument de prospective.

En ancrant la conception cantonale dans la loi sur l'énergie, nous pérenniserez un outil capable d'anticiper les défis auxquels nous devons faire face. Cet instrument permettra de définir les orientations de la politique cantonale et de les traduire en objectifs chiffrés. Ces objectifs se déclineront en actions concrètes nécessaires à leur réalisation.

Une révision de la loi sur l'énergie est annoncée. Dans ce contexte, il nous paraît opportun que le canton se dote d'un instrument durable qui fixe les orientations politiques cantonales en matière d'énergie à moyen et à plus long terme. Ainsi, nous demandons que la loi sur l'énergie soit modifiée en prenant en compte les éléments suivants (largement inspirés de la loi cantonale genevoise) :

Le Conseil d'Etat établit un projet de conception générale en matière d'énergie, qui porte principalement sur :

- la situation du canton en matière énergétique et ses engagements à moyen et long terme;
- les objectifs de la politique énergétique cantonale et ses priorités;
- le plan directeur de l'énergie du canton, lequel définit les mesures d'application, et leur programme de mise en œuvre, permettant de réaliser les objectifs de la politique énergétique ;
- Le projet de conception générale en matière d'énergie est soumis à l'approbation du Grand Conseil ;

La conception générale en matière énergétique tient compte des conceptions de l'énergie et des projets de la Confédération, ainsi que de ceux des cantons, régions et communes voisines.

- Au moins une fois par législature, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport qui comprend notamment :

a) l'analyse de l'évolution de la situation énergétique du canton durant la période considérée;

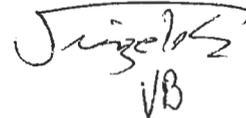
b) l'évaluation des mesures prises pour atteindre les objectifs définis par la conception;

c) les actions à poursuivre ou à entreprendre et leurs implications budgétaires.

Yverdon-les-Bains, le 3 mars 2009

Pour les Verts,

Vassilis Venizelos



VB

he

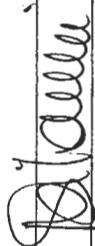
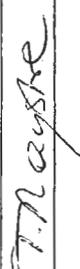
Le motionnaire propose le renvoi en commission et souhaite développer

Dobion  
Veauzelos

## Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille	Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttmann Martine
Berseth Verena	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debliuè François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucae
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 3 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice 	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine 
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne 
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne <i>S. Jungclaus Delarze</i>	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra 
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves 	Venezelos Vassilis 
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walkther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier 	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta 	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre